

77) E C R E T N° ^{84/639} / DU 10/7/84

Portant agrément de l'Huilerie de Mossendjo au régime
privilégié "A1" du Code des Investissements.

LE PRESIDENT DU COMITE GENERAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF
DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le Traité du 8 décembre 1974 instituant une Union Douanière
et Economique de l'Afrique Centrale ;

Vu l'Acte n° 18/65/UDEAC du 14 décembre 1965 instituant une
Convention Commune sur les Investissements dans les Etats de l'Union
Douanière et Economique de l'Afrique Centrale ;

Vu la loi n° 26/82 du 7 juillet 1982 portant Code des Investissements

Vu le Décret n° 82/049 du 18 janvier 1982 déterminant les attri-
butions des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au Décret
n° 80/644 susvisé ;

Vu l'Avis de la Commission Nationale des Investissements ;

Sur proposition du Ministre du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

Article 1er. L'"Huilerie de Mossendjo" est agréée au régime "A1"
du Code des Investissements pour une durée de neuf (9) ans.

Article 2. Sont approuvées, les dispositions de la Convention

d'Etablissement conclue entre la REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO et ladite
Entreprise.

de Article 3 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de la
date/sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 10 JUILLET 1984

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil des
Ministres

Colonel DENIS SASSOU NGUESSO

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA

Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche

Jean ITADI